



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°AG2021/11/29/06 portant sur

LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

*Séance de l'Assemblée Générale d'Installation de la CCI Nice Côte d'Azur
du 29 novembre 2021*

PRÉSENTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Monsieur KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACKZINSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO, Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

58 Membres présents, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.



EXCUSÉS

PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents Honoraires**
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, CHAUMIER Eric, GAMON Christophe, MANE Jean, NICOLETTI Pascal,
SCOFFIER Stéphanie, **Membres Élus Titulaires.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, **Présidents Honoraires**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**



VU

- ▶ La circulaire n°1898 du 9 août 1999 ;
- ▶ Les articles 82, 139 et 140 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;

CONSIDÉRANT

- ▶ Que conformément à la Circulaire n°1898 du 9 août 1999, il est prévu la mise en place d'une commission de prévention des conflits d'intérêts qui a pour mission de rendre un avis sur des situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts entre la CCI et l'un de ses membres ;
- ▶ Que conformément à l'article 139 du Règlement Intérieur, la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts de la CCINCA est une instance consultative instituée par l'Assemblée Générale et est destinée à examiner et donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts entre la CCINCA, ses filiales dont le capital est détenu exclusivement par la CCINCA, ou autres organismes dont la CCINCA assure seule le contrôle et l'un de ses Membres, Conseiller technique, personnel de droit public ou de droit privé ou collaborateur extérieur agissant au nom et pour le compte de la CCINCA ;
- ▶ Que l'article 140 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur portant sur la composition des membres de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts dispose que la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts comporte :
 - ▶ Quatre (4) membres titulaires et deux (2) suppléants ayant voix délibérative, choisis par l'Assemblée Générale parmi les élus de la CCINCA en dehors du Président, du Trésorier et de leurs délégataires et des membres de la Commission des finances et de la Commission de la commande publique ;
 - ▶ Deux (2) membres ayant voix délibérative choisis par l'Assemblée Générale en dehors de la CCINCA parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur intérêt pour les questions juridiques, économiques et sociales. Ces personnes qualifiées peuvent être désignées parmi des anciens magistrats, des universitaires, ou des avocats (qui ne traitent pas des affaires de la CCINCA), ou d'autres personnes possédant des capacités ou présentant un intérêt pour ces questions ;
 - ▶ Deux (2) membres ayant voix consultative, l'un choisi par l'Assemblée Générale parmi les membres honoraires de la CCINCA, et l'autre pris en la personne du président de la Commission de la commande publique ;
- ▶ Qu'en outre, l'article 140 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur prévoit que, pour des raisons de neutralité et d'impartialité, une des personnes qualifiées préside la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts et, qu'en cas d'empêchement, la présidence de la séance est assurée par l'autre personne qualifiée ;
- ▶ Que le mode de scrutin à main levée a été adopté par l'Assemblée Générale d'installation à l'unanimité de ses membres ;



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCINCA VALIDE

- La liste des Membres de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts proposée qui est votée à l'unanimité et conformément aux textes en vigueur, et qui se compose comme suit :

Membres ayant voix délibérative	
Président CPCI (personne qualifiée externe)	Pr Antoine GAUDEMET
Personne qualifiée	M ^e Henri CHARLES
Membre Titulaire	Brigitte SALUSSOLIA
Membre Titulaire	Elisabeth LIZZANI
Membre Titulaire	Pierre ROMERO
Membre Titulaire	Christophe TRIPODI
Membre Élu Suppléant	Nadège PASTORELLI
Membre Élu Suppléant	Michel TRINCART
Membres ayant voix consultative	
Présidente de la Commission de la Commande Publique	Cynthia GUITTARD
Membre honoraire de la CCI Nice Côte d'Azur	<i>Désignation ultérieure</i>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 58
Votants : 58 (quorum : 33, atteint)

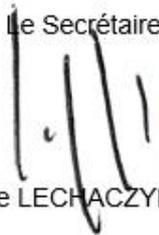
Abstention : 0

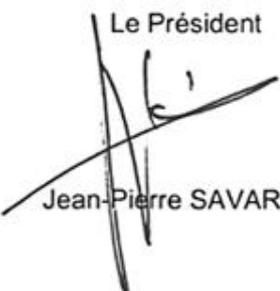
Contre : 0

Pour : 58

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 29 novembre 2021

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI


Le Président

Jean-Pierre SAVARINO